Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2025-11

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi 24 mars à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 19 mars 2025 qui a été adressée par mail le 19 mars 2025.

Présents: Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Yann PATULA (9)

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation: 19/03/2025

Nombre de membres présents : 9

Date de l'affichage :

Nombre de membres votants: 9

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux précédemment appliqués sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.53 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.36 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.20 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi délibéré le 24 mars 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-11 (9 Voix Pour)

Le secrétaire de séance,

Yann PATULA

Le Maire,
Isabelle TISSOT